**ONDRAF SEA 2020**

14, Avenue des Arts

B-1210 Bruxelles

Luxembourg, le 2 juin 2020

**Avis sur le projet de l’ONDRAF pour le stockage géologique des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie.**

Madame, Monsieur,

Par la présente, le « Comité national d’action contre le nucléaire », regroupant les principales ONG et syndicats ainsi que l’ensemble des partis politiques représentés à la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg, tient à vous soumettre un avis commun de toutes ses organisations membres relatif au projet de plan pour la gestion à long terme des déchets nucléaires belges de haute activité et/ou de longue durée de vie et au rapport sur les incidences environnementales y afférent.

**Introduction**

Les déchets radioactifs de haute activité et à vie longue doivent être stockés, contrôlés et surveillés pendant des centaines voire des milliers d’années. Certains radioéléments ont une demi-vie de plusieurs milliers d’années : le Plutonium-239 a par exemple une demi-vie de 24.110 ans.

Une décision sur la construction et l’implantation d’un centre de stockage géologique pour ces déchets a donc non seulement un impact sur la génération actuelle, mais sur de très nombreuses générations futures. En conséquence, il s’agit d’une décision très lourde qui ne peut pas être prise que par des experts et des politiciens. Vu l’impact environnemental sur plusieurs milliers d’années qui découlera le cas échéant du choix de la forme de stockage, le processus décisionnel relatif à la stratégie de stockage des déchets nucléaires devrait se faire dans la transparence la plus complète et par un consensus sociopolitique national/régional, c’est à dire le choix devrait reposer sur un véritable choix de société, un choix de société qui s’est fait dans la durée et – surtout - parmi plusieurs options.

La société et tous ses acteurs doivent donc être informés correctement et des débats controverses et des consultations doivent avoir lieu. Des débats avec des experts indépendants, avec les jeunes générations, avec des éthiciens, etc. devraient être organisés dans toutes les régions de la Belgique et dans les régions des pays voisins qui pourraient être impactées par un tel projet. Des alternatives au stockage géologique devraient également être présentées afin que la discussion sociétale aboutisse sur un choix informé, et non pas sur la simple validation d’un choix pré-décidé et sans alternative. De tels débats et consultations publiques devraient être suivis – comme en France - par des garants indépendants ayant pour mission de veiller au bon déroulement et à assurer une information transparente et complète.

Or, nous constatons que, dans son projet de plan, l'ONDRAF propose d’opter pour le stockage géologique profond sur le territoire belge comme choix de politique nationale pour la gestion à long terme des déchets de haute activité et/ou de longue durée de vie, sans présenter de manière objective les alternatives possibles et en omettant de nombreuses informations pourtant nécessaires pour pouvoir se faire une opinion informée sur la problématique du stockage des déchets nucléaires belges, sur la faisabilité et la sécurité (ou non) du stockage géologique proposé, sur les coûts à long terme et sur l’impact environnemental – y compris transfrontalier !

Vu à la fois ce manque d’informations et la simplification très poussée des questions repris dans votre formulaire en ligne, nous avons fait le choix de vous transmettre un avis détaillé, qui pointe aussi des failles, des erreurs et des oublis du dossier :

**Commentaires**

* Il est mentionné dans les documents de l’ONDRAF que le « *stockage géologique constitue une solution pérenne à la problématique environnementale que constituent les déchets conditionnés de haute activité et/ou de longue durée de vie »*

C’est tout simplement faux. Bien sûr, certains scientifiques pensent actuellement que le stockage géologique pourrait offrir une solution durable aux problèmes environnementaux posés par les déchets conditionnés à haute activité et/ou à vie longue. Mais ni la faisabilité ni la sécurité sur une très longue durée n’ont encore été prouvées. Le dossier soumis à consultation devrait donc d’abord argumenter davantage cette piste à la fois par rapport à la situation belge et par rapport au retour d’expérience des projets de stockage étrangers. Une argumentation qui repose sur le simple constat que bon nombre de pays aient opté pour un stockage géologique – sans analyser leurs projets et surtouts certains échecs assez dramatiques – est une argumentation défaillante. En outre, l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EES) et l'EIE (évaluation des incidences environnementales) subséquentes sont des outils additionnels importants pour déterminer la pertinence du stockage géologique des déchets nucléaires. Tant que ceux-ci n'ont pas été finalisés et acceptés, il n'y a aucune preuve de la durabilité de la solution de stockage géologique proposée. Or, dans le dossier soumis, l’évaluation des incidences reste très sommaire et ce malgré le fait que le dossier mentionne déjà les zones géologiques envisageables.

* Il est mentionné dans les documents de l’ONDRAF que par ailleurs *« il n’y a pas d’alternative raisonnable au stockage géologique ».*

.

Tout d'abord, il convient de noter que le stockage géologique des déchets hautement radioactifs et/ou à vie longue n'existe encore nulle part, tout comme il n’existe pas non plus de retour d’expérience d’un stockage géologique en phase fermée. Ce fait est d’ailleurs brièvement mentionné dans le dossier lui-même : « *Il n’existe en effet pas encore, dans le monde, de stockages géologiques pour déchets de faible et moyenne activité fermés. Il n’existe pas encore non plus de stockages géologiques pour déchets de haute activité* »

Ensuite, cette affirmation d’absence d’alternatives n'est pas correcte. Diverses alternatives techniques sont envisageables. Certaines d'entre elles sont en effet inadmissibles en termes de sécurité et d’impact environnemental, comme p.ex. le tir dans l'univers ou l'élimination par l’immersion en mer. D'autres sont trop chères, technologiquement non maitrisées ou causent encore plus de déchets - comme p.ex. le retraitement, la transmutation et la réutilisation dans les réacteurs. Toutefois, il existe encore d'autres alternatives qui pourraient offrir une solution viable, notamment dans le cas où la sécurité d'un stockage géologique en profondeur ne peut être démontrée et garantie en pratique : le stockage entièrement conçu sur terre ou proche de la surface ou encore des forages très profonds. Il est donc important que des recherches soient également menées sur ces alternatives, de sorte que si le stockage géologique en profondeur se révèle être impossible pour une raison quelconque, l'une de ces alternatives pourrait combler le vide.

* Les documents de l’ONDRAF mentionnent que *« sur le plan scientifique et technique, il y a une confiance suffisante dans le fait que la sûreté du stockage géologique peut être démontrée et qu’il peut être mis en œuvre par des techniques industrielles* ».

Cette confiance peut exister au sein de l'ONDRAF et dans une certaine mesure au sein de l'AFCN, mais ce n'est pas une confiance répandue en dehors du milieu nucléaire ni consensuelle. Tout comme certains experts, les organisations environnementales, par exemple, ont de sérieux doutes quant à la possibilité de garantir sur le (très) long terme la sécurité du stockage géologique en profondeur, et certainement sur le territoire belge. Dans le présent cas, l’ONDRAF tente de revendre la peau de l'ours avant de l’avoir abattu. Cette EES et l'EIE subséquente font en fait partie d'une procédure plus étendue qui doit justement encore valider, ou le cas échéant invalider, cette hypothèse. En l’absence d’informations précises, il ne nous semble pas très scientifique de présenter l’hypothèse de travail dès le début comme le résultat très probable.

* Les documents de l’ONDRAF mentionnent que « *Il n'est pas possible, à ce stade de se prononcer sur l'effet sur les eaux de surface ou souterraines, de l'utilisation de l'eau pour l'exploitation d'une centrale à béton sur le site de stockage, ni sur l'effet sur les eaux souterraines de l'infiltration d'eau dans l'installation souterraine et ses accès*».

Nous estimons qu’il s’agit ici d’une solution de facilité afin de ne pas reporter le lancement de la procédure de consultation sur le projet de plan. Il n’est certes pas facile, mais tout à fait possible d'indiquer et d'estimer quantitativement et qualitativement ces effets (ordre de grandeur) et d'indiquer les différences entre les types de formations géologiques envisagées.

* Les documents de l’ONDRAF mentionnent que « *Les activités impliquant des colis de déchets radioactifs, avant la fermeture complète de l’installation de stockage, n'ont aucune incidence environnementale significative parmi les incidences à examiner et leurs incidences sur la santé humaine, en particulier, sont jugées négligeables. Cela devra être démontré dans les dossiers de sûreté, sur la base des procédures prévues pour les phases d’exploitation* ».

Il s'agit d'une évaluation extrêmement incorrecte de la situation. La phase de placement des déchets radioactifs en particulier comporte de grands risques d'incidents dans lesquels des substances radioactives pourraient être libérées. Un exemple récent est notamment l'explosion de fûts de déchets radioactifs dans l'installation de stockage géologique de déchets militaires « WIPP » aux États-Unis, où des personnes ont été contaminées et où ont dû être effectuées des travaux de nettoyage extrêmement coûteux pour empêcher une nouvelle dispersion des matières radioactives. C'est précisément lorsqu'un stockage géologique en profondeur n'est pas encore achevé que des effets importants sur l'environnement et la santé humaine peuvent se produire. Cela peut se produire suite à des problèmes techniques et/ou humains (comme avec le WIPP) ou suite à des attaques (terroristes ou en cas de guerre).

Les scénarios possibles et les incidences environnementales possibles doivent en tout état de cause être indiqués qualitativement dans une EES et doivent être estimés et comparés.

* Les documents de l’ONDRAF mentionnent que la « *situation actuelle d’entreposage temporaire sûr en surface finira par basculer vers une situation non sûre, du fait de l’impossibilité de maintenir à l’infini une gestion active sûre. Ceci aura des conséquences graves pour l’homme et l'environnement* ».

Le stockage temporaire est la solution par défaut dans un avenir prévisible. L'ONDRAF doit également indiquer dans ce plan de gestion des déchets radioactifs quels sont actuellement les risques du stockage temporaire et comment ils évoluent dans le temps. Il s'agit également de pouvoir faire une comparaison avec une éventuelle amélioration de la situation après la mise en service d'une installation de stockage plus moderne et plus sécurisante et d'estimer de manière optimale la question de l'urgence d'une telle installation de stockage. Ensuite, il faut aussi indiquer les coûts estimés et les mesures nécessaires pour garantir le stockage temporaire jusqu'au moment du stockage final. Précisément parce que le stockage temporaire reste actuellement la solution par défaut, cela doit être inclus dans le plan global des déchets nucléaires, analysé et les améliorations indiquées.

* Les documents de l’ONDRAF mentionnent que les « *résultats de l’évaluation des incidences environnementales du Plan ne sont pas de nature à remettre en question la solution de gestion proposée, et donc l’adoption d’un système de stockage géologique sur le territoire belge comme base de la politique nationale de gestion à long terme des déchets conditionnés de haute activité et/ou de longue durée de vie. »*

Cela est principalement dû au fait que l'ONDRAF est partisan du plan et n'a pas encore pris en compte les questions et opinions importantes à son sujet. Ce n'est pas encore possible, car l'ONDRAF ne vient que de lancer le processus de la participation du public qui mettra de telles opinions et questions sur la table. L'ONDRAF doit être plus prudent quant à la certitude avec laquelle il présente ici ses résultats de recherche.

Enfin, le dossier mentionne également les formations hôtes envisageables pour le stockage géologique des déchets radioactifs de catégories B et C sur le territoire belge. L’ONDRAF y mentionne notamment aussi des formations très proches de la frontière luxembourgeoise voire se prolongeant vers le Luxembourg (p.ex. argilites en Gaume ; schistes ardoisiers pour le Synclinal de Neufchâteau) sans toutefois y consacrer une analyse plus poussée ni une évaluation environnementale même sommaire.

Les auteurs du dossier se limitent à expliquer que « *Comme les évaluations des incidences environnementales du stockage géologique sont préliminaires, essentiellement descriptives et non spécifiques à un site, il est impossible à ce stade d’évaluer les incidences transfrontières du Plan »* tout en mélangeant cette absence d’analyse avec une minimisation inacceptable des risques potentiels face à l’absence d’expérience pratique : *« du fait de la nature et de l’objectif même d’un système de stockage géologique, à savoir confiner et isoler les substances radioactives tant que nécessaire, ses incidences environnementales attendues après fermeture complète sont essentiellement locales et faibles. »*

Or, il nous importe d’insister particulièrement sur le fait que notamment les couches géologiques du Synclinal de Neufchâteau se prolongent en direction du principal réservoir d’eau potable du Grand-Duché – à savoir le lac de la Haute-Sûre avec un réseau de distribution touchant à peu près 80 % de la population et dont approximativement 2/3 de la surface du bassin versant se situent du côté belge.se situent du côté belge.

**Conclusion**

Si l'ONDRAF prenait au sérieux une véritable participation du public, il présenterait ses conclusions sous forme de questions au public, au lieu - semble-t-il - d’un choix déjà préétabli. Ce n'est que de cette manière qu'un vrai dialogue pourrait avoir lieu sur ce plan et sur l'évaluation de l'impact environnemental. Or, l'ONDRAF présente déjà le stockage géologique en profondeur comme un fait accompli.

Nous déplorons le fait qu’il n’y ait pas eu de dialogue ou de communications avec les responsables communaux ou les responsables politiques des pays voisins avant le lancement de cette consultation et nous jugeons parfaitement inacceptable le fait de lancer une telle consultation publique en pleine crise sanitaire où la plupart des autres délais, procédures et consultations politiques ou administratives ont été interrompus ou prolongés !

Considérant par ailleurs les failles, erreurs et parties pris du dossier soumis à consultation, nous soussignées - organisations membres du comité d’action luxembourgeois contre le nucléaire - vous demandons d’abandonner la consultation publique et de retirer ce projet de plan sur le stockage géologique des déchets radioactifs à haute activité et/ou à vie longue afin de le compléter, de l’objectiver et surtout de lancer en tant qu’étape de base un véritable débat sociétal sur les meilleurs moyens de gérer les déchets radioactifs à court, moyen et long terme.

En attendant la validation éventuelle (ou non) d’une solution sûre pour la gestion des déchets nucléaires, nous plaidons surtout pour la seule mesure raisonnable et éthiquement acceptable, c’est-à-dire pour la réduction rapide et maximale de la production de déchets visés et donc pour l’arrêt, le plus rapidement possible, des réacteurs nucléaires belges.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments respectueux.

Les soussignés :

Mouvement Ecologique, Greenpeace, OGBL, FNCTTFEL-Landesverband, LSAP, déi gréng, Forum, ADR, déi jonk gréng, DP, FGFC, JSL – Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises, Luxemburger Kommission Justitia et Pax, KPL, LCGB, Lëtzebuerger Guiden a Scouten, Fairtrade Lëtzebuerg asbl, déi Lénk, attac Luxembourg, Klima-Bündnis Lëtzebuerg, Eurosolar, Syprolux, FNCTTFEL-Jugend, natur&ëmwelt, Adrenalin-déi jonk ADR, Friddensinitiativ asbl, Association Luxembourgeoise de Médecine de l’Environnement (A.L.M.E.N.), CSV, Ligue CTF, Piratepartei.

  

  

  

  

  

  

 



  

  

  